

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil : 12 + 1  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 12 + 1

### Séance du 17 juin 2024

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 11 juin 2024

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le .....

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent excusé (s)** : PELERIN Yves

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba — TORRES Gaëlle

**Procuration** : PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : CRÉBESSÈGUES Étienne

### Délibération n° 2024 022

#### OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

Associations	Proposition 2024
AICA	400,00 €
ASSOCIATION DES CLASSES	0,00 €
AU BALCOUSETTE	0,00 €
BALMOLAN UN JOUR	0,00 €
BOULES ET PETANQUE BALMOLANE	150,00 €
CLUB DES RETRAITES	350,00 €
COMITE DES FETES	0,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	880,00 €

.../...

Associations	Proposition 2024
GYM VOLONTAIRE	700,00 €
JEUNES BALMOLANS	0,00 €
LAURENT CLERC	400,00 €
LES BONS COPAINS <sup>(1)</sup>	350,00 € <sup>(1)</sup>
ORIGINAL COUNTRY	0,00 €
PARADIS DES BAMBINS	200,00 €
SOU DES ECOLES	2 640,00 €
UMAC	0,00 €
UNION DES GUIDES	0,00 €

(1) Sous condition d'une représentation durant l'année

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations communales tel que présenté ci-dessus.

**Pour : 12 + 1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil : 12 + 1  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 11

### Séance du 17 juin 2024

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 11 juin 2024

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent excusé (s)** : PELERIN Yves

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba — TORRES Gaëlle

**Procuration** : PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : CRÉBESSÈGUES Étienne

### Délibération n° 2024 023

#### OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION ART TEXTILE

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association Art Textile.

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prend pas part au débat ni au vote.

ART TEXTILE	300,00 €
-------------	----------

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association Art Textile tel que présenté ci-dessus.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil : 12 + 1  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 11 + 1

### Séance du 17 juin 2024

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 11 Juin 2024

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent excusé (s)** : PELERIN Yves

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba — TORRES Gaëlle

**Procuration** : PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : CRÉBESSÈGUES Étienne

### Délibération n° 2024 024

#### **OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION FONTAINE DE LA BROUSSE**

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association Fontaine de la Brosse.

Madame BONNIN Michèle ne prend pas part au débat ni au vote.

FONTAINE DE LA BROUSSE	300,00 €
------------------------	----------

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association Fontaine de la Brosse tel que présenté ci-dessus.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil : 12 + 1  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 11 + 1

### Séance du 17 juin 2024

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 11 Juin 2024

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent excusé (s)** : PELERIN Yves

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba — TORRES Gaëlle

**Procuration** : PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : CRÉBESSÈGUES Étienne

### Délibération n° 2024 025

#### **OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION FONTAINE DE LA BROUSSE**

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association Syndicat Agricole.

Monsieur Florent RODRIGUES BARBOSA ne prend pas part au débat ni au vote.

SYNDICAT AGRICOLE	150,00 €
-------------------	----------

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association Syndicat Agricole tel que présenté ci-dessus.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire — Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 12 + 1

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 12 + 1

### Séance du 17 juin 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 11 Juin 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le : .....

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent excusé (s)** : PELERIN Yves

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba — TORRES Gaëlle

**Procuration** : PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : CRÉBESSÈGUES Étienne

### Délibération n° 2024 026

#### OBJET : ECOLE CREATIONS DE POSTES SUITE AVANCEMENTS DE GRADES - D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Benoit MILLET, Adjoint en charge des finances et des Ressources Humaines propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe, grade d'avancement, d'un emploi permanent à temps non complet (29,40/35) pour assurer les missions de responsable cantine au sein de l'Ecole des Mûriers.

Il précise que la suppression par voie de délibération de l'emploi permanent à temps non complet (29,40/35) d'adjoint technique, grade d'origine, se réalisera après l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de l'Isère qui doit obligatoirement être consulté au préalable.

Après avoir entendu Benoit MILLET dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil municipal DECIDE de la création, à compter du 1er janvier 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (29,40/35) d'Adjoint Technique Principal 2ème

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 12 + 1  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 12 + 1

### Séance du 17 juin 2024

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 11 Juin 2024

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

**Présents :** BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent excusé (s) :** PELERIN Yves

**Absent(s) :** JACQUIER Habiba — TORRES Gaëlle

**Procuration :** PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance :** CRÉBESSÈGUES Étienne

### Délibération n° 2024 027

#### OBJET : ECOLE CREATIONS DE POSTES SUITE AVANCEMENTS DE GRADES - ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Benoit MILLET, Adjoint en charge des finances et des Ressources Humaines propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles principal 1ère Classe (ATSEM), grade d'avancement, d'un emploi permanent à temps non complet (34,58/35) pour assurer les missions d'Aide maîtresses au sein de l'Ecole des Mûriers.

Il précise que la suppression par voie de délibération de l'emploi permanent à temps non complet (34,58/35) d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe, grade d'origine, se réalisera après l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de l'Isère qui doit obligatoirement être consulté au préalable.

Après avoir entendu Benoit MILLET dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil municipal DECIDE de la création, à compter du 1er janvier 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (34,58/35) d'Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles principal 1ère Classe

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 12 + 1  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 12 + 1

### Séance du 17 juin 2024

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 11 Juin 2024

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

**Présents :** BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoît — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent excusé (s) :** PELERIN Yves

**Absent(s) :** JACQUIER Habiba — TORRES Gaëlle

**Procuration :** PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance :** CRÉBESSÈGUES Étienne

### Délibération n° 2024 028

#### OBJET : MAIRIE CREATIONS DE POSTES SUITE AVANCEMENTS DE GRADES - REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Benoît MILLET, Adjoint en charge des finances et des Ressources Humaines propose à l'assemblée la création d'un emploi de Rédacteur Principal 2ème Classe, grade d'avancement, d'un emploi permanent à temps complet (35/35) pour assurer les missions de Secrétaire Générale au sein de la commune de La Balme Les Grottes.

Il précise que la suppression par voie de délibération de l'emploi permanent à temps complet (35/35) de Rédacteur, grade d'origine, se réalisera après l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de l'Isère qui doit obligatoirement être consulté au préalable.

Après avoir entendu Benoît MILLET dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil municipal DECIDE de la création, à compter du 1er janvier 2024, d'un emploi permanent à temps complet (35/35) Rédacteur Principal 2ème Classe.

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.



Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT